



Commune de CHELLES
Département de l'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L 121-10 du Codes des Communes)

Le Conseil Municipal de la Commune de CHELLES se réunira en séance ordinaire,

Le vendredi 06 janvier 2023 à 18h00 à la Mairie de CHELLES, la présence du publique sera limitée au nombre de 9.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du conseil municipal du 14 octobre 2022 ;
- 2) Tarif des concessions cimetièrè ;
- 3) Avancement de grade : rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- 4) Reste à recouvrir exercice 2023 ;
- 5) Affectation de dons pour le financement des investissements liés au patrimoine ;
- 6) Création au sein de la CCLO d'un service d'instruction des autorisations du droit des sol ;
- 7) Demande de subventions ;
- 8) Le Vandy et la cantine autorisation d'investissements toiture, gouttières, plomberie et électricité ;
- 9) Questions diverses.
Fin du Conseil : le conseil poursuit par la commission « Animation »

Chelles,
Le 2 janvier 2023.

Le Maire,

Christian DEBLOIS.

